Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261112-D2026_11_09-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 11 – 09**
Décision du 12 novembre 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 novembre** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	6 novembre 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 32 Votants : 35 (3 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Emmanuel CASADO (pouvoir à Nadège GASPARETTO), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Victor CORREIA (pouvoir à Marie-Claude HELSENS).
Absents	-
Secrétaire de séance	Céline GOVEN

Approbation du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance pour la période 2027-2031

Anne-Marie ECHELARD indique que vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les dispositions applicables aux Relais Petite Enfance et les orientations de la Caisse d'allocations familiales en matière d'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil du jeune enfant ;
Vu la Convention territoriale globale (CTG) conclue entre la Communauté de communes, les communes du territoire et la Caisse d'allocations familiales, pour la période 2027-2031 ;
Vu le premier projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance, établi lors de sa mise en service en septembre 2024 ;
Vu le nouveau projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance pour la période 2027-2031, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Relais Petite Enfance constitue un service de proximité destiné à informer et accompagner les familles dans leurs recherches d'un mode d'accueil, ainsi qu'à soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
Considérant que le renouvellement du projet de fonctionnement vise à inscrire les orientations et les actions du RPE dans une temporalité identique avec celle de la Convention territoriale globale, afin de garantir la complémentarité des politiques conduites en faveur des familles et de la petite enfance ;
Considérant que le nouveau projet (document en annexe) prévoit le maintien des moyens humains consacrés au service, à savoir 4 équivalents temps plein (ETP) d'animatrices dont le financement est soutenu par la CAF ;
Considérant que le plan d'actions 2027-2031 prévoit notamment :
- Le renforcement de l'accompagnement des assistantes maternelles dans l'élaboration et l'évolution de leur projet d'accueil, notamment au regard des risques de sous-activité liés à la baisse de la natalité,
- La mise en place de séances d'analyse des pratiques professionnelles à destination des assistantes maternelles, au titre des missions renforcées du RPE,
- La consolidation du guichet unique petite enfance, mis en service en avril 2026, également identifié comme une mission renforcée,
- Le développement des partenariats, notamment avec l'école de musique,

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261112-D2026_11_09-DE

- Le renforcement de la visibilité du RPE auprès des familles, au moyen d'une communication adaptée aux jeunes parents,
- L'engagement d'une réflexion sur les espaces accueillant les ateliers d'éveil, afin d'améliorer les conditions d'exercice des animatrices et d'accueil des enfants.

Considérant que le fonctionnement du RPE bénéficie du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales, comprenant une prestation de service socle à hauteur de 43 %, un bonus territoire CTG et un bonus missions renforcées, selon les modalités conventionnelles applicables ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance pour la période 2027-2031, annexé à la présente délibération,
- ✓ de confirmer les orientations générales et le plan d'actions définis dans ce projet, visant notamment à renforcer l'accompagnement des assistantes maternelles, à consolider le guichet unique petite enfance, à développer les partenariats et à améliorer la visibilité du service auprès des familles,
- ✓ de prendre acte du maintien des moyens humains prévus pour le fonctionnement du RPE, soit 4 ETP d'animatrices sous réserve des décisions budgétaires et des modalités de financement applicables,
- ✓ de préciser que la mise en œuvre du projet s'inscrit dans la continuité des orientations de la Convention territoriale globale pour la période 2027-2031 et fera l'objet d'un suivi régulier permettant d'évaluer les actions engagées et, le cas échéant, de les adapter aux besoins du territoire,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à accomplir les démarches afférentes auprès des partenaires institutionnels, notamment la Caisse d'allocations familiales.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Céline GOVEN